

MAIRIE DE LA COTE D'ARBROZ

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOUT 2018

Présents/MM. /MUFFAT Sophie/ BAUD Marie-Thérèse / LE RAY Gérard/CAVET Carole/
VANSCHEEUWYCK Marie-Ange/ BAUD Mickaël/GEROUDET Francis/
Absent excusé : Mr DEHESTRU Marc/ DEHESTRU Jérôme/
Absents : BERNARD DE DOMPSURE Alix

DATE DE CONVOCAATION/ 16 Août 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- PREND CONNAISSANCE DE L'ATTRIBUTION DE DIVERSES DOTATIONS.
- DECIDE D'ACQUERIR LA PARCELLE A 3322 SITUEE AU LIEUDIT LES BOUTS.
- RENOUELLE LE CONTRAT DE LOCATION DE L'APPARTEMENT LE CROTTET AVEC MME MUFFAT RACHEL.
- DECIDE DE CLASSER TOUTE LA COMMUNE EN SECTEUR 2 POUR LA CFE (COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES)
- EXAMINE LES DOSSIERS D'URBANISME EN COURS :
 - ☞ P.C. RAGOT / accordé le 2 Juillet 2018.
 - ☞ P.C. VAUGHAN/ demande de pièces complémentaires
 - ☞ D.P. BOWDEN/ refusée
 - ☞ D.P. VAN DER LINDEN/ en attente réponse CCHC
- ✕ Suite au bornage du Lotissement le Chosal à Rose, prévoir un alignement sur la Route de la Fruitière.
- ☞ Prend connaissance du courrier de Mr André, dénonçant les travaux sur le rucher situé au Moulin de Combafou.
- EXAMINE LA POSSIBILITE DE FAIRE REALISER L'AMENAGEMENT DE LA ROUTE DU BOIS A BATARD PAR LES RIVERAINS.
- DECIDE DE CREER UNE ZONE D'AGGLOMERATION AU COL DE L'ANCRENAZ AVEC CHICANE ET VITESSE LIMITEE A 30 K/MH.
- ORGANISE LA RENTREE SCOLAIRE /
 - ☞ Effectifs importants (30 élèves)
 - ☞ Prend connaissance du contrat d'embauche de l'ATSEM
 - ☞ Décide d'attribuer 2 000.00 € de crédits scolaires pour l'année 2018/19

- PREND CONNAISSANCE DE L'AVANCEMENT DES TRAVAUX :

- ☞ Salle communale
- ☞ Assainissement Le Plan

- DECIDE DE SIGNER AVEC LE CENTRE DE GESTION UNE CONVENTION D'EXPERIMENTATION POUR LA PROCEDURE DE MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE.

- EXAMINE PLUSIEURS DOSSIERS DIVERS.

Vu par Nous, Maire de la commune de LA COTE D'ARBROZ pour être affiché à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 Août 1884.

A La Côte d'Arbroz,
Le 28 Août 2018

Le Maire,
MUFFAT Sophie

